



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions

N° 49
12 juin 2018

Présents : Georges Le Glédic, Président de la CGC
Mickaël Herriau – Hubert Bernard – Nicolas Ménard

Par courriel : Daniel Roger – Jean-Yves Nouvel et Daniel Moulet

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

1. Approbation du PV n° 48

La Commission approuve le PV n° 48 du 31 Mai 2018 sans réserve.

2. Beach Soccer Seniors Masculins

L'équipe qualifiée pour la finale régionale est : le FC Toutes Aides.
Cette information est transmise à la Ligue des Pays de la Loire.

3. Jeunes Masculins

Finales

- Félicitations à l'équipe de Nantes St-Médard de Doulon qui a remporté la Finale du Challenge U15 Intersport.
- Félicitations à l'équipe de St-Herblain UF qui a remporté la Finale du Challenge U18 Jean Olivier.

4. Féminines

Finales

- Félicitations à l'équipe de St-Nazaire AF qui a remporté la Finale de la Coupe Seniors F.
- Félicitations à l'équipe de Nantes FCN qui a remporté la Finale de la Coupe U18F.
- Félicitations à l'équipe de Nantes FCN qui a remporté la Finale de la Coupe U15F.

5. Football Entreprise

La Commission prend connaissance des rencontres qui n'ont pu se dérouler lundi 11 juin 2018 suite à l'arrêté municipal interdisant de jouer sur les terrains nantais.

Les rencontres suivantes sont donc reportées au 18 juin 2018. Les équipes ont été prévenues par courriel.

Nantes Enseignements Laïques 1 / Orvault Alcatel AS 2
Nantes Centre Pénitentaire 1 / St Philbert Lucoun 1
Nantes Municipaux Nantes 1 / Nantes Société Générale 2
Nantes Business 1 / Orvault Alcatel AS 1

Le Président,
Georges Le Glédic



Le secrétaire,
Daniel Moulet

